

## **SEANCE DU 24 AVRIL 2015**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Thierry MAROLLES, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Bernadette KOWALEWSKI , Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : M. Sébastien L'HOSTE (pouvoir à Mme Véronique TRIBOULET), M. Franck ROYER (pouvoir à Mme Carole FAYOLLE), M. Franck BERCHEM – (Pouvoir à Mme Stéphanie BOUTROUX)

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 27 mars est adopté à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n°2015/04/24/001</b> <b>Décision de la Commission voirie réunion du 11 Avril 2015</b></p>
--

Monsieur Jean-Louis MERCIER présente les décisions prises par la commission voirie au cours de sa réunion du 11 avril 2015

Travaux de fonctionnement

Curage de Fossés : 2 entreprises consultées

Entreprise retenue : Le Péricard pour un montant de 1 152.00 TTC.

Broyage 2015 : 2 entreprises consultées

Entreprise retenue : Le Péricard pour un montant de 1 740.00 TTC

Travaux d'Investissement

Revêtement sur chemin l'Ouche du Plomb – Le Siocre – Champblanc

4 entreprises consultées :

L'entreprise la mieux disante est COLAS pour un montant de 15 246.36€ TTC.

Cependant cette offre dépasse de 246.30€ TTC les crédits disponibles au budget 2015.

Monsieur MERCIER se charge de revoir L'entreprise COLAS pour une négociation du prix à 15 000€ TTC

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n°2015/04/24/002</b> <b>Lotissement Rue des Roseaux</b> <b>Vente du Lot n° 10</b></p>
--

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de vendre à Monsieur et Madame MESSARGE Anthony

> le lot n°10 situé au n° 1 de la Rue des Roseaux, d'une superficie de 1 003 m2 cadastré Section ZL 136 moyennant le prix de 23 069,00€ H.T

**Délibération n°2015/04/24/003**  
**Lotissement Rue des Roseaux**  
**Viabilisation de 3 lots**

Le Conseil donne son accord pour la viabilisation de trois terrains supplémentaires dans le lotissement rue des Roseaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 57 400€ H.T.

Le prix de vente des terrains est fixé à 28,00€ Hors Taxes le M<sup>2</sup>

**Délibération n°2015/04/24/004**  
**Locations salle des fêtes et salle Polyvalente 1 jour**

Madame le Maire explique qu'il conviendrait d'exclure la possibilité de louer la salle des fêtes ou la salle polyvalente pour une journée au tarif de 50,00€ les samedis et les dimanches.

En effet de telles locations nécessitent la présence du personnel communal le samedi et le dimanche matin et soir pour la remise des clefs, l'état des lieux et les relevés de compteur.

Hors, il n'est pas prévu que le personnel travaille ces jours-là pour les locations de salle.

Elle propose de préciser dans le règlement que la location de la salle des fêtes ou de la salle polyvalente pour 1 journée qui nécessite la présence d'un agent le matin et le soir, exclue les samedis et les dimanches.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

**Délibération n° 2015/04/24/005**  
**Représentation de la Commune au sein de AMHA**

Madame le Maire, rappelle la délibération du conseil en date du 27 Février 2015, laquelle redistribue les représentations communales au sein des associations, et souligne que Monsieur Franck BERCHEM, représente l'association AMHA, dans laquelle sont impliqués des membres de sa famille.

Afin de respecter la ligne conductrice déterminée par le conseil, Il convient de donner un nouveau représentant à l'association Association Magnet d'Hier et d'Aujourd'hui.

Elle propose de confier la représentation de l'AMHA au sein du conseil à Monsieur Jean-Louis MERCIER,

Et celle de MAGNET PETANQUE à Monsieur Franck BERCHEM.

Après en avoir délibéré,

Le conseil approuve par 14 voix Pour et 1 abstention (Marc SABATIER) la proposition de Madame Le Maire

**Délibération n° 2015/04/24/006**

## **Contrat entretien de l'installation campanaire**

Le conseil accepte le contrat proposé par la SARL CHOMEL de Chemilly pour la vérification et l'entretien des cloches, moteurs de tintement, moteurs de volées, horloge mère, et beffroi pour un montant annuel de 228.00€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22H00  
Et ont signés les membres présents